

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour ceux qui s'intéresseraient au fond de ce dossier, il s'agit d'une délibération habituelle en cette période de l'année, après la rentrée scolaire où nous ajustons les moyens donnés aux écoles pour le périscolaire et pour les classes transplantées.

Concernant les classes transplantées, nous tenons l'objectif d'un départ accompagné par la Ville de Lyon pour chaque enfant dans sa scolarité élémentaire et nous avons pu répondre aux demandes les plus urgentes des écoles concernant le périscolaire.

Comme je sais que vous allez me poser la question sur les rythmes, vous n'avez pas ignoré que cette semaine, il y avait une échéance importante avec le congrès de l'Association des Maires de France. Le Premier Ministre y a fait un certain nombre d'annonces. Nous avons demandé des précisions au Gouvernement pour savoir exactement sur quels financements nous pourrions compter.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci Monsieur Fournel de devancer notre question. A propos du temps périscolaire traité dans ce rapport qui est important et que nous approuvons, plus le temps passe et plus on s'interroge -et nous ne sommes pas les seuls- sur vos réelles intentions sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Allez-vous inscrire des crédits au budget 2014 ? En tout cas, dans le débat sur le DOB que nous avons eu tout à l'heure, nous en avons parlé mais n'avons pas obtenu d'éléments de réponse.

On peut comprendre une certaine mauvaise volonté. Cette réforme a un coût important pour les finances de la Ville, qui sont déjà bien ponctionnées par le Gouvernement (comme on l'a vu au DOB). L'aide de l'Etat est insuffisante, elle ne prend pas en compte les surcoûts et elle n'est pas pérenne. Le Premier Ministre a annoncé que les fonds d'amorçage seraient prolongés en 2014. Ce qu'il a oublié de rappeler, c'est que ces fonds ont d'ores et déjà été consommés à hauteur de 170 millions en 2013, alors même que seuls 17 % des Communes ont basculé à la rentrée 2013.

Nous ne sommes pas dupes non plus. A quelques mois des élections municipales, vous ne voulez pas en faire trop à propos d'une réforme qui met en effervescence les parents, les enseignants, les animateurs, les responsables associatifs pour lesquels nous avons tant de respect et les syndicats de Gauche. Quand bien même, cette réforme est portée par vos amis socialistes.

Voyant dégringoler chaque semaine la côte de popularité du Président de la République, vous vous efforcez aussi, au jour le jour, de tisser un cordon sanitaire entre vous, votre campagne électorale et la politique nationale conduite par le Gouvernement que vous avez largement contribué à mettre au pouvoir.

Aujourd'hui, je tenais à vous poser publiquement une simple question : allez-vous refuser de l'appliquer à la rentrée 2014, comme on l'a lu dans la presse ? Une presse généralement bien informée.

M. LE MAIRE : Il faut faire attention.

M. BROLIQUIER Denis : Il n'y a pas que votre intérêt électoral. Il y a surtout et c'est à eux que je pense ce soir, l'intérêt de l'enfant, l'intérêt des familles. Vous qui prétendez à un troisième mandat, vous avez le devoir de le dire clairement aux Lyonnais. Oui ou non ?

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier me donne également l'occasion de parler de la réforme des rythmes scolaires.

Devant les multiples interrogations qu'elle soulève, encore 1 an ½ après son lancement, les réactions contradictoires ou divergentes des différents acteurs -parents, élus, enseignants- on ne peut que constater que sa gestation est bien difficile.

Une enquête de l'Association des Maires de France relève que 83 % des Maires qui ont mis en place cette réforme sont globalement satisfaits. Mais encore faut-il préciser que si cette enquête portait sur les 4 000 communes pionnières, seules un peu plus de 1 000 communes ont répondu que

tous ces Maires étaient volontaires pour la mise en place dès la première année. Cela fait donc finalement peu de Maires satisfaits alors qu'ils étaient dès le départ favorables à la réforme.

Par ailleurs, 77 % d'entre eux disent avoir des difficultés à financer cette réforme. Les Maires ont prévenu qu'ils ne pourront pas continuer à financer cette réforme si les aides ne sont pas pérennes. En effet, le fonds d'amorçage ne sera pas pérenne, il est simplement prorogé d'un an.

Qu'en est-il à Lyon ? A Lyon, c'est bien la question du financement qui nous préoccupe et aussi le peu d'information qui nous est donné en Commission. Nous espérons donc avoir quelques réponses quand l'Adjoint qui nous a donné rendez-vous le 3 décembre viendra parler devant notre Groupe de cette réforme.

D'après mes informations, vous deviez fixer avant le 6 décembre les nouveaux horaires des écoles, cela ne peut se faire bien évidemment sans avoir au préalable défini ce qu'allait être réellement la mise en œuvre de cette réforme sur Lyon et répondre aussi aux nombreuses questions qu'elle soulève : quelles activités, combien d'animateurs, dans quels locaux ? Mais la question majeure reste évidemment celle que je ne cesse de poser depuis plusieurs mois et qui reste entière : qui va payer le coût de cette réforme ? L'évaluation de son coût est passée de 5 à 6 millions sur quelques mois, est-ce votre dernier chiffre ? Alors qu'à la lecture de votre document d'orientation budgétaire il apparaît clairement que l'heure est à la rigueur, à combien va se monter ce qu'on peut appeler la nouvelle taxe Peillon ? Combien cela va coûter aux contribuables lyonnais, et combien allez-vous demander aux familles lyonnaises ? J'attends des réponses à ces questions.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris la position de l'Opposition, il ne s'agit plus de me demander compte de ce que j'ai fait mais de me demander compte de ce que je n'ai pas. Là, évidemment, le débat politique risque d'être un peu long parce que tout ce que je n'ai pas fait, est-ce que vous allez faire ci, est-ce que vous allez faire çà, j'ai retenu une grande devise : donner du temps au temps, et quand nous ferons la réforme des rythmes scolaires elle sera à l'exemple de ce que nous faisons ailleurs, c'est-à-dire une réussite pour l'enfant qui est la première de nos priorités.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)